



Bonne année 2019

Au nom de l'exécutif national du SNPDEN, je souhaite à l'ensemble des adhérent(e)s de notre syndicat une excellente année 2019 tant sur le plan professionnel que personnel : santé, bonheur et réussite dans vos projets qu'ils soient petits ou grands. 2018 a été riche sur le plan syndical mais aussi éreintante à bien des égards, en particulier dans le final pour les équipes de direction des lycées.

Même si 2019 sera sans doute complexe eu égard au contexte social et éducatif du moment, souhaitons néanmoins savoir syndicalement unir nos forces avec sérénité et discernement pour que le SNPDEN continue, de manière responsable et efficace, d'être un interlocuteur incontournable sur l'ensemble des sujets qui concernent notre profession.

C'est grâce à un travail assuré au quotidien par tous nos cadres et responsables auprès des collègues, des collectivités territoriales, des autorités départementales, académiques et nationales que le SNPDEN avance et fait avancer ses mandats. Notre action forte sur les promotions en CAPN et la réponse écrite du ministre sur nos questions de carrière en sont les illustrations les plus récentes.

Bonne reprise à toutes et tous et très cordialement à vous.

Philippe VINCENT, secrétaire général

Mobilité 2019

Extension des vœux

Cette année, et pour la première fois, les extensions se feront via SIRHEN. Voici quelques conseils que nous vous donnons. [Lire la suite](#)

Rappel

La [plate-forme syndicale](#) pour les dossiers de mutation est ouverte. [Rappel](#)
N'oubliez pas de vous connecter avec vos identifiants. Si vous ne voulez pas valider définitivement, cliquez sur sauver le brouillon.

Le SNPDEN - UNSA, un temps d'avance !

Alors que d'autres écrivent au ministre pour poser des questions, le SNPDEN, lui, obtient des réponses à son [courrier du 11 octobre](#) sur l'ensemble des sujets qui préoccupent la profession. Ainsi se matérialise la force d'un syndicat majoritaire, qui va permettre d'ouvrir plusieurs chantiers sous l'égide de la DGRH, dans le cadre d'un dialogue social réaffirmé et pérenne dans les mois à venir, garanti par le [courrier du ministre](#) du 20 décembre.

- Augmentation du taux de promotions à la hors classe
- Conditions d'accès à l'échelon spécial
- Discussions sur le volet indemnitaire
- Amélioration des carrières de nos collègues femmes
- Travail sur un nouveau classement des établissements
- Réaffirmation du droit indiscutable au compte épargne temps
- Conditions indemnitaires des collègues faisant fonction et modalités d'accès au corps

Votre salaire en trois clics !

Futur prélèvement à la source, IF2R, changement d'établissement, passage à la hors classe, tours et détours de la CSG, etc. Celles et ceux qui ont eu l'audace de se pencher sur leur fiche de paye ont très certainement ressenti le vertige des chiffres qui dansent et la déception d'un net à payer inversement proportionnel au nombre d'heures qu'ils effectuent.

Dès janvier 2018, nous proposons à ceux qui le demandaient une modeste feuille de calcul. Désormais, grâce aux compétences et à la persévérance de Mostafa Kriat, notre collègue chargé de communication pour le SNPDEN Grenoble, un outil complet, lisible et accessible, est disponible pour nos adhérents. Vous pouvez retrouver votre salaire avec quelques données de base, faire des hypothèses en fonction des postes et des catégories d'établissement, et surtout mesurer l'effet de votre prélèvement à la source. Épousant le visuel d'une fiche de paye, l'outil est assez intuitif pour que chacun puisse s'y retrouver, soit en mode expert, soit en mode simplifié. Il donne une indication du salaire avec une très légère marge d'erreur (irréductible pour d'obscures raisons techniques).

Un grand merci donc à Mostafa qui a pris la peine de mettre ses compétences de programmation au service des adhérents du SNPDEN.

[Je calcule mon salaire](#) (attention, il faut être connecté au site du SNPDEN pour que le lien soit valide).

Quand prendre sa retraite ?

De nombreux collègues nous demandent quelle date ils doivent choisir comme date de cessation d'activité. Et de nombreux services rectoraux les induisent en erreur.

L'article 46 de la loi du 9 novembre 2010 précise que " la pension ou la rente viagère d'invalidité est due à compter du premier jour du mois suivant la cessation de l'activité. Toutefois, lorsque la liquidation de la pension intervient par limite d'âge ou pour invalidité, elle est due à compter du jour de la cessation de l'activité.

« La rémunération est interrompue à compter du jour de la cessation d'activité ».

« La mise en paiement de la pension s'effectue à la fin du premier mois suivant le mois de cessation de l'activité ».

La note de service pour la campagne d'admission à la retraite 2019-2020 des personnels d'encadrement est parue au [BO 27 du 5 juillet 2018](#).

Exemple :

Cessation d'activité le 31 août	Première pension versée fin septembre
Cessation d'activité le 1 ^{er} septembre	Première pension versée fin octobre, mais fin du versement de la rémunération au 1 ^{er} septembre, soit aucun revenu en septembre.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.
Crédit Mutuel Enseignant
LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION

Mardi 8 janvier 2019

Bureau fédéral de l'UNSA-Education
Concertation au siège des Inspecteurs Généraux sur le thème "Protection de l'Ecole"

Mercredi 9 janvier

Audience au ministère sur "projet de loi pour une école de la confiance"

Judi 10 janvier

Rencontre au SNPDEN avec les Inspecteurs Généraux sur l'autonomie des EPLE
Réunion avec l'Union des Professeurs de Sciences et Techniques Industrielles (UPSTI) au SNPDEN
CAPN tableaux d'avancement
Réunion de travail sur le sport scolaire

Vendredi 11 janvier

CAPN disciplinaire
Comité de pilotage sur le sport scolaire

Actualités

Des supports documentaires incontournables

La période des vacances de Noël a été propice à la parution de textes et d'annonces sur les réformes des lycées et sur la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Voici en quelques clics quelques supports incontournables. [Lire la suite](#)

L'Etat de l'Ecole 2018 est paru !

Le ministère de l'Éducation nationale a mis en ligne tout récemment la 28^{ème} édition de [son ouvrage statistique](#) qui regroupe 29 indicateurs jugés essentiels pour analyser le système éducatif français, voir son évolution, et apprécier les politiques mises en œuvre.

Population scolaire, contextes de scolarisation, investissements financiers et humains, conditions d'accueil, parcours des élèves, orientation et insertion professionnelle..., l'ensemble de ces indicateurs permet d'alimenter le débat public autour de l'école, d'enrichir l'aide au pilotage et de contribuer à l'évaluation du système éducatif.

À PROPOS DU SNPDEN — Le syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale, SNPDEN-UNSA. Principaux et principaux adjoints des collèges, proviseurs et proviseurs adjoints des lycées et lycées professionnels, EREA, ERPD, enseignement secondaire et supérieur.

21 rue Béanger, 75003 Paris - courrier électronique siege@snpden.net - site Internet www.snpden.net - téléphone 01 49 96 66 66 - Fax 01 49 96 66 69

